

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE	
Un an.....	\$ 3 00
Huit mois.....	2 60
Six mois.....	1 60
Quatre mois.....	1 00
L'abonnement est strictement payable d'avance.	
EDITION HEBDOMADAIRE	
Un an, au comptant, d'avance.....	0 75

ERNEST PACAUD, Editeur-propriétaire

BUREAUX: 111, Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec

TARIF DES ANNONCES

Première insertion (par ligne).....	\$ 0 10
Autres insertions, par lignes tous les jours.....	0 05
Trois fois par semaine.....	0 08
Deux fois par semaine.....	0 07
Avis de mariages, mariages ou décès.....	0 25
Toutes lettres, etc., devront être adressées à ERNEST PACAUD, L'Electeur, 111 et 113, Côte Lamontagne, Québec.	

ULRIC FARTHE, rédacteur

L'ELECTEUR

QUEBEC, 2 MAI 1892

EDITION DU MIDI

Quels sont les vrais coupables ?

Nous demandons pardon au lecteur de revenir encore sur un sujet rebattu : l'affaire Langlais.

Mais les procédures extraordinaires instituées par le gouvernement contre l'honorable M. Mercier la remettent sur le tapis, et nous avons du nouveau à apprendre au public.

M. Mercier est accusé d'avoir fraudé le trésor parce qu'il a donné à M. Langlais, pour quatre ans, le contrat de la papeterie nécessaire aux bureaux publics aux prix du gros.

A cette charge, nous avons toujours répondu trois choses : 1o que le contrat Langlais, s'il était exécuté, sauverait \$10,000 par année au trésor ; 2o que s'il ne l'a pas été, c'est parce que M. Angers a renvoyé ses ministres et que leurs successeurs ne veulent pas le reconnaître ; 3o que M. Langlais est en position et est disposé à remplir son contrat.

Nous venons de mettre la main sur un document qui corrobore entièrement nos prétentions. C'est le projet que M. Langlais a fait signifier il y a déjà quelques semaines au gouvernement :

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le douze de février.

Devant LOUIS PHILIPPE SIROIS, Notaire Public pour la Province de Québec pratiquant à Québec,

A comparu JOSEPH ALFRED LANGLAIS, de la cité de Québec, marchand-libraire.

Lequel a fait les déclarations et sommations suivantes : SON HONNEUR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR EN CONSEIL de la province de Québec ;

Que le vingt-trois de février mil huit cent quatre-vingt-onze, le dit J. A. Langlais a fait un contrat avec le gouvernement de la province de Québec, par lequel celui-ci a accordé au dit J. A. Langlais, pour l'espace de quatre ans, à compter du premier mars dernier (1891), l'approvisionnement de tout le papier nécessaire à tous les bureaux publics sous son contrôle. En vertu de ce contrat, ordre devait être donné incessamment à cet effet, par le gouvernement de la province de Québec, au palais législatif, au bureau du protocole, au bureau du shérif et de la cour de police à Québec et aux bureaux du notaire, du shérif, de la police et des magistrats de district à Montréal, ordre devait aussi être donné aux régisseurs des différents cantons de la province, aux différents bureaux du gouvernement d'acheter de lui, à l'avenir, le papier portant une marque spéciale ; ce papier devait être payé au prix courant.

Que le dit J. A. Langlais, dans le but de se mettre en position d'exécuter son contrat, a fait de suite des dépenses considérables pour faire l'acquisition de son papier nécessaire à cette fin, papier qui ne se trouve pas généralement dans le commerce.

Que des le premier mars dernier le dit J. A. Langlais était en position d'exécuter son dit contrat et que, de fait, il a fourni depuis tout le papier qui lui a été demandé par le gouvernement à l'entière satisfaction du gouvernement.

Que depuis la fin du mois de décembre dernier, le gouvernement a acheté ailleurs que chez lui tout le papier dont il a besoin pour les divers départements et bureaux publics pour un montant excédant dix mille piastres (\$10,000) et qu'il a payé de tels dommages si son contrat n'est pas mis à exécution.

Que le dit J. A. Langlais a toujours été prêt à exécuter son contrat et qu'il tient encore à la disposition du gouvernement tout le papier nécessaire pour cette fin.

Qu'il entend se réserver son contrat et qu'il veut mettre le gouvernement en demeure d'exécuter de sa part le susdit contrat.

En conséquence, par les présentes le dit J. A. Langlais somme le gouvernement de se conformer en tout au susdit contrat du vingt-trois de février mil huit cent quatre-vingt-onze et lui déclare qu'à défaut par lui de le faire, il réclamera de lui tous les dommages et intérêts et dépens soufferts et à souffrir.

Et le dit J. A. Langlais a requis le notaire soussigné de signifier au lieutenant-gouverneur en Conseil une copie authentique de ces présentes pour valoir ce que de droit.

FAIT à Québec sous le numéro cinq mille trois cent cinquante six des minutes du dit L. P. Sirois. Et le dit J. A. Langlais a signé avec le dit notaire, lecture faite.

(Signé) J. A. LANGLAIS, N. P. L. P. SIROIS, N. P.

VERITE COPIE de la minute demeurée en mon étude.

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le treize de février.

Je, LOUIS PHILIPPE SIROIS, notaire public pour la province de Québec, pratiquant à Québec, déclare que, jour, vers une heure de l'après-midi, à la requête de M. JOSEPH ALFRED LANGLAIS, de la cité de Québec, marchand-libraire, lequel m'a transporté au bureau de l'honorable secrétaire de la province de Québec, et là j'ai signifié à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, parlant à l'honorable Louis Philippe l'electeur, secrétaire de la province, un acte de sommation par le dit J. A. Langlais à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, signé devant moi, le douze du courant, sous le No. 5356 de mes minutes, et que j'ai laissé une copie authentique du dit acte de sommation.

FAIT à Québec, sous le numéro cinq mille trois cent cinquante sept des minutes. Et moi, notaire soussigné, j'ai signé.

(Signé) L. P. SIROIS, N. P.

VERITE COPIE de la minute demeurée en mon étude.

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le treize de février.

Je, LOUIS PHILIPPE SIROIS, notaire public pour la province de Québec, pratiquant à Québec, déclare que, jour, vers une heure de l'après-midi, à la requête de M. JOSEPH ALFRED LANGLAIS, de la cité de Québec, marchand-libraire, lequel m'a transporté au bureau de l'honorable secrétaire de la province de Québec, et là j'ai signifié à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, parlant à l'honorable Louis Philippe l'electeur, secrétaire de la province, un acte de sommation par le dit J. A. Langlais à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, signé devant moi, le douze du courant, sous le No. 5356 de mes minutes, et que j'ai laissé une copie authentique du dit acte de sommation.

FAIT à Québec, sous le numéro cinq mille trois cent cinquante sept des minutes. Et moi, notaire soussigné, j'ai signé.

(Signé) L. P. SIROIS, N. P.

VERITE COPIE de la minute demeurée en mon étude.

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le treize de février.

Je, LOUIS PHILIPPE SIROIS, notaire public pour la province de Québec, pratiquant à Québec, déclare que, jour, vers une heure de l'après-midi, à la requête de M. JOSEPH ALFRED LANGLAIS, de la cité de Québec, marchand-libraire, lequel m'a transporté au bureau de l'honorable secrétaire de la province de Québec, et là j'ai signifié à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, parlant à l'honorable Louis Philippe l'electeur, secrétaire de la province, un acte de sommation par le dit J. A. Langlais à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, signé devant moi, le douze du courant, sous le No. 5356 de mes minutes, et que j'ai laissé une copie authentique du dit acte de sommation.

FAIT à Québec, sous le numéro cinq mille trois cent cinquante sept des minutes. Et moi, notaire soussigné, j'ai signé.

(Signé) L. P. SIROIS, N. P.

VERITE COPIE de la minute demeurée en mon étude.

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le treize de février.

Je, LOUIS PHILIPPE SIROIS, notaire public pour la province de Québec, pratiquant à Québec, déclare que, jour, vers une heure de l'après-midi, à la requête de M. JOSEPH ALFRED LANGLAIS, de la cité de Québec, marchand-libraire, lequel m'a transporté au bureau de l'honorable secrétaire de la province de Québec, et là j'ai signifié à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, parlant à l'honorable Louis Philippe l'electeur, secrétaire de la province, un acte de sommation par le dit J. A. Langlais à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, signé devant moi, le douze du courant, sous le No. 5356 de mes minutes, et que j'ai laissé une copie authentique du dit acte de sommation.

FAIT à Québec, sous le numéro cinq mille trois cent cinquante sept des minutes. Et moi, notaire soussigné, j'ai signé.

(Signé) L. P. SIROIS, N. P.

VERITE COPIE de la minute demeurée en mon étude.

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le treize de février.

Je, LOUIS PHILIPPE SIROIS, notaire public pour la province de Québec, pratiquant à Québec, déclare que, jour, vers une heure de l'après-midi, à la requête de M. JOSEPH ALFRED LANGLAIS, de la cité de Québec, marchand-libraire, lequel m'a transporté au bureau de l'honorable secrétaire de la province de Québec, et là j'ai signifié à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, parlant à l'honorable Louis Philippe l'electeur, secrétaire de la province, un acte de sommation par le dit J. A. Langlais à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, signé devant moi, le douze du courant, sous le No. 5356 de mes minutes, et que j'ai laissé une copie authentique du dit acte de sommation.

FAIT à Québec, sous le numéro cinq mille trois cent cinquante sept des minutes. Et moi, notaire soussigné, j'ai signé.

(Signé) L. P. SIROIS, N. P.

VERITE COPIE de la minute demeurée en mon étude.

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le treize de février.

Je, LOUIS PHILIPPE SIROIS, notaire public pour la province de Québec, pratiquant à Québec, déclare que, jour, vers une heure de l'après-midi, à la requête de M. JOSEPH ALFRED LANGLAIS, de la cité de Québec, marchand-libraire, lequel m'a transporté au bureau de l'honorable secrétaire de la province de Québec, et là j'ai signifié à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, parlant à l'honorable Louis Philippe l'electeur, secrétaire de la province, un acte de sommation par le dit J. A. Langlais à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, signé devant moi, le douze du courant, sous le No. 5356 de mes minutes, et que j'ai laissé une copie authentique du dit acte de sommation.

FAIT à Québec, sous le numéro cinq mille trois cent cinquante sept des minutes. Et moi, notaire soussigné, j'ai signé.

(Signé) L. P. SIROIS, N. P.

parce qu'il a donné des lettres de crédit pour ce montant et qu'il n'en a pas reçu la valeur en marchandises. A cela, M. Mercier répondait avec beaucoup de raison : Il est vrai que je n'ai pas eu de valeur, mais je suis en position de l'avoir. J'ai fait une avance pour faciliter l'achat des marchandises au prix du gros et faire une économie considérable. Si je n'ai pas reçu les marchandises, c'est parce que vous m'avez chassé d'office et maintenant que vous y êtes, vous refusez vos mêmes de les recevoir.

Ainsi, voici exactement la position. Pour démontrer qu'il a eu raison d'attaquer M. Mercier, le nouveau gouvernement va honorer les lettres de crédit escomptées par M. Langlais à la banque, puis il refusera d'accepter la valeur que M. Langlais lui offre. Celui-ci a la marchandise, il est prêt à la livrer ; mais non, défense expressément à tous les départements d'acheter de lui ; et de fait, le gouvernement a déjà acheté pour plus de \$10,000 d'autres fournitures.

C'est-à-dire que le gouvernement va faire perdre \$60,000 à la province pour le simple plaisir de dire que c'est M. Mercier qui est responsable.

Allons ! nous le demandons à tout homme impartial et juste : Quels sont les vrais coupables ?

No sont-ce pas ceux-là même qui se portent aujourd'hui les accusateurs de M. Mercier ?

Actualités

Temps sombre et froid hier toute la journée. Neige dans l'après-midi, pluie dans la soirée.

Contre toute attente, la journée d'hier a été paisible en Europe.

Les manifestations ouvrières ont été imposantes, mais calmes.

A Londres, 500,000 ouvriers ont paré.

On a signalé deux ou trois tentatives d'explosion, sans gravité.

M. A. Clément, venu passer de l'honorable M. Chapleau, est retourné le dimanche à Québec.

Les vapeurs North et South ont repris le service d'été hier matin.

L'honorable M. Mercier est attendu à Québec cette après-midi avec son conseil M. J. N. Greenfield, avocat C. R.

On sait que c'est demain que doit commencer devant le juge des sessions l'enquête préliminaire sur l'accusation portée par le gouvernement contre l'ancien premier ministre.

La ville de Lévis était toute en fête hier à cause de la visite de Mgr Bégin. On trouvera les détails en dernière édition.

On a annoncé hier en chaire, à la Basilique, le mariage de M. W. D. Baillairgé, sous-ingénieur de la cité, à Mlle Hélène Taschereau, seconde fille de l'honorable juge Taschereau, juge en retraite de la Cour suprême.

C'est aujourd'hui que commencent les démenagements pour se terminer demain soir le dernier jour de grâce. Toutes nos sympathies aux familles qui sont obligées de passer par cette besogne désagréable.

On a rappelé hier aux catholiques, à la Basilique, que les jours de maigre et d'abstinence d'aujourd'hui étaient rétablis.

Les élections en Grèce auront lieu le 15 mai.

En mars dernier, le roi des Hellènes renvoyait son ministère, à la tête duquel était M. Delanais, arrivé au pouvoir en octobre, à la suite d'un appel au peuple. Il succéda à M. Tricoupis, que le scrutin avait renversé.

La nouvelle chambre mit M. Tricoupis en accusation, devant une commission qui lui était hostile, et qui recommanda que l'ancien ministre fût traduit devant une haute cour. Mais la chambre, ayant le concours même de M. Delanais, refusa d'accepter ces conclusions.

Le roi invita alors M. Delanais et ses collègues à lui remettre leurs portefeuilles. Et sur leur refus, il les révoqua.

M. Constantinopoli, partisan de M. Tricoupis, forma un cabinet.

La lutte véritable est entre M. Tricoupis et M. Delanais.

Les coups d'Etat, comme on le voit, ne sont pas inconnus en Grèce.

Le premier paquebot-poste le *Sarmatian*, parti de Liverpool le 21, est arrivé dans notre port ce matin.

Le premier ministre Blair et Mme Blair se sont embarqués samedi à bord du *Albatross* à New-York pour l'Europe.

Le *Progrès de l'Est* annonce que toutes les nominations faites par le gouvernement Mercier à Shagbroke ont été annulées par le nouveau gouvernement et dans chaque cas les Canadiens-français remplacés par des Canadiens anglais. Il n'y a pas eu d'exceptions, même pour les fournisseurs de la prison.

L'Événement, qui est l'édition du soir du *Matin*, se plaint de ce que le conseil de ville ait accordé le contrat des annonces officielles au *Chronicle* et à l'Électeur.

Ce reproche n'est pas fondé.

Il est peut-être vrai que la soumission du *Matin* était de \$25 moins élevée que celle de l'Électeur. Mais notre confrère de l'Événement sait bien que le prix demandé par l'Électeur — \$475 — est à peine suffisant à payer la composition des annonces.

Le prix n'étant pas exagéré, le conseil de ville devait en profiter pour donner satisfaction à tous les contribuables en adoptant, pour communiquer avec le public, un organe de confiance des deux partis politiques qui se partageait l'opinion dans notre ville.

Nous croyons que le public considérera que le conseil de ville a bien fait.

A la dernière séance du conseil de ville, le vote qui a été donné sur la motion de l'honorable John Hearn contre l'augmentation de la taxe sur la propriété (13 pour cent) a été de 10 contre 10. Le conseil a donc été divisé et le conseil de ville a été obligé de se retirer.

Ainsi rien n'a encore été décidé.

La législature de la Nouvelle-Ecosse sera prorogée cette après-midi.

La troupe d'opéra-duff est partie hier l'après-midi pour St-Paul, Minnesota.

L'honorable F. Langlois, MM. Carroll, A. Delisle, Turcotte Amyot et Vaillancourt, tous députés aux Communes, sont venus passer le dimanche dans leurs familles.

A Quito, la seule ville du monde entier qui se trouve sur la ligne du soleil se lève et se couche exactement à 6 heures pendant tous les jours de l'année.

Le prix des parapluies va monter, car on annonce que les manufacturiers de New-York viennent de faire "un combine." La fabrication des parapluies aux États-Unis est d'une importance plus grande qu'on se l'imagine. Cette fabrication varie entre \$15,000,000 et \$18,000,000 par année.

Tous les ans les différentes sociétés d'agriculture de la province tirent au sort afin de savoir lesquelles d'entre elles auront droit d'avoir, pour la reproduction, un étalon du Haras National. C'est la société d'agriculture de la banlieue des Trois-Rivières qui a été cette année l'honneur gagnante. Des délégués de la société sont venus à Montréal pour faire four choix parmi les 30 étalons du Haras National.

Mercredi dernier M. Dickey, un député conservateur éminent, répétait aux applaudissements frénétiques de toute la députation conservatrice des communes ces paroles du ministre de la justice :

"Le parlement n'est pas l'endroit pour faire une enquête sur la conduite privée de ses membres."

Si l'argent public était allé directement à Sir Adolphe Caron, cette accusation devrait être soumise à une enquête. Mais si l'accusation est que l'argent lui est tombé dans les mains après avoir été payé à un entrepreneur ou à une compagnie de chemin de fer, il n'y a là aucune matière à enquête, car cet argent avait été d'être de l'argent public."

Si cela est vrai, pourquoi a-t-on donc, pendant six mois, traité M. Pacaud de voleur pour avoir accepté \$100,000 de l'entrepreneur Armstrong ?

Si l'argent une fois payé par le gouvernement à un entrepreneur cesse d'être l'argent du public, comment se fait-il que le gouvernement de Boucherville poursuive M. Pacaud pour réclamer les \$100,000 que celui-ci a reçus de M. Armstrong ? Comment peut-il se justifier de traîner M. Pacaud devant les tribunaux pour avoir accepté une souscription électorale de M. Langlais ?

Ne sort-on pas que ces injustices, si elles peuvent assourdir les sentiments de haine et de vengeance de certains ennemis du parti, finiront par révéler la classe encore nombreuse du public qui hait la persécution ?

Ceci est un rapport falsifié. Aux termes du statut (S. R. du Canada) ch. 8, section 118, 119 et 120 qui pourvoit à la manière dont sera fait le compte des dépenses légales du député élu, ces fortes avances d'argent par Sir Adolphe autrement que par son agent légal constituent de sa part un délit.

Le Globe profite de l'occasion pour rappeler que M. McGreevy avait chargé du fonds électoral des bleus dans le district de Québec, tandis qu'il avait une semblable organisation à Montréal. Le fonds administré par M. McGreevy se composait de sommes soutirées, par l'influence des ministres, d'entrepreneurs comme Larkin, Connolly et Cie, de chemins de fer malvoisinés comme le Lac-St-Jean et de la Transcanada, de personnes en affaires avec le gouvernement, et d'autres sources. Sir Adolphe a cherché à s'exécuter, il y a quelque temps, en publiant dans la *Minerve* des requêtes qu'il avait de la main de M. McGreevy pour une somme de \$25,000. Il a publié que ces requêtes lui avaient été données par M. McGreevy pour des contributions prélevées par Sir Adolphe lui-même pour être versées au fonds électoral. Cette circulaire, loin d'exécuter le ministre, confirme au contraire l'accusation portée contre lui par M. Edgar, d'être le véritable maître à bord des contributions à même l'argent qu'il volait à des compagnies dont il était membre, ou à des entrepreneurs ou autres personnes en affaires avec le gouvernement et ensuite d'avoir tiré sur ce fonds au profit de sa propre candidature et de celles de ses amis.

Le Globe se dit en position d'affirmer que de janvier 1884 à la fin de 1886, M. McGreevy a lui seul dépensé dans le district de Québec une somme de \$60,000 et que d'autres ont déboursé dans le même intervalle \$46,000 ; soit un total connu de \$106,000 pour le district de Québec seul. Si l'on remonte plus haut, on trouvera que M. McGreevy, alors entrepreneur du chemin de fer du nord, a payé aux ministres conservateurs de Québec et à leurs principaux amis un montant de \$470,000.

Ces révélations jettent la terreur dans les rangs de nos tories. Ils se demandent de grand cœur d'Adolphe s'ils ne craignent à bon droit qu'il n'entraîne dans sa chute une vingtaine de têtes haut-huppées dans le parti. D'un autre côté, ils savent qu'un groupe de conservateurs de Québec menacent de voter pour une enquête, comme M. Haggart et Sir Adolphe est envoyé devant le comité.

Les espérances échappent par la tangente par la nomination d'une commission royale devant laquelle la preuve serait adroitement circonstruite. Mais dans ce cas, en vertu de la répétition de ce qui s'est passé en 1873, si M. Edgar n'est pas justifié, il fera son enquête, comme M. Huntington en 1873, par la voie des journaux, devant le tribunal de l'opinion publique. L'histoire pourrait bien en ce cas se répéter jusqu'au bout, par la chute retentissante du ministre. Les tories d'ici ne se dissimulent pas la gravité de la situation et croient de déjà la possibilité d'une crise prochaine.

Incendie à Terrebonne

Montréal, 1er mai.—Un incendie a détruit hier après-midi la manufacture Mody à Terrebonne. Pertes, \$75,000.

Grande sensation à Montréal

Montréal, 1er mai.—Une fête de travail n'a été célébrée aujourd'hui que par la société des Artisans canadiens-français.

Cette société, qui compte aujourd'hui 6,000 membres, s'est rendue en procession à l'église du Sacré-Cœur, rue Ontario, et a assisté à la messe.

La Semaine Religieuse reproche aux catholiques de Montréal de n'avoir contribué que \$131.31 à la somme de \$4,318 envoyée à Rome en 1891 par les catholiques de la province.

Incendie à Terrebonne

Montréal, 1er mai.—Un incendie a détruit hier après-midi la manufacture Mody à Terrebonne. Pertes, \$75,000.

Grande sensation à Montréal

Montréal, 1er mai.—Une fête de travail n'a été célébrée aujourd'hui que par la société des Artisans canadiens-français.

Cette société, qui compte aujourd'hui 6,000 membres, s'est rendue en procession à l'église du Sacré-Cœur, rue Ontario, et a assisté à la messe.

La Semaine Religieuse reproche aux catholiques de Montréal de n'avoir contribué que \$131.31 à la somme de \$4,318 envoyée à Rome en 1891 par les catholiques de la province.

Incendie à Terrebonne

Montréal, 1er mai.—Un incendie a détruit hier après-midi la manufacture Mody à Terrebonne. Pertes, \$75,000.

Grande sensation à Montréal

Montréal, 1er mai.—Une fête de travail n'a été célébrée aujourd'hui que par la société des Artisans canadiens-français.

Cette société, qui compte aujourd'hui 6,000 membres, s'est rendue en procession à l'église du Sacré-Cœur, rue Ontario, et a assisté à la messe.

La Semaine Religieuse reproche aux catholiques de Montréal de n'avoir contribué que \$131.31 à la somme de \$4,318 envoyée à Rome en 1891 par les catholiques de la province.

Incendie à Terrebonne

Montréal, 1er mai.—Un incendie a détruit hier après-midi la manufacture Mody à Terrebonne. Pertes, \$75,000.

Grande sensation à Montréal

Montréal, 1er mai.—Une fête de travail n'a été célébrée aujourd'hui que par la société des Artisans canadiens-français.

Cette société, qui compte aujourd'hui 6,000 membres, s'est rendue en procession à l'église du Sacré-Cœur, rue Ontario, et a assisté à la messe.

\$1,000.

7 février.

JOSEPH HAMEL.

Mon cher McGreevy,

Veuillez-vous m'envoyer quarante piastres, par le porteur, pour St-Gabriel-Ouest, comté de Québec, organisateur de comités.

Votre dévoué,

J. ISRAEL TARTE.

Reçu la somme de quarante piastres.

E. N. CHIRIC

pour J. I. TARTE.

Le Globe n'a pas la prétention de donner toutes les pièces que M. Edgar a en dossier. Ce n'était pas la fin des documents que celui-ci a en sa possession, et qui seront exposés devant le comité à la majorité de la Chambre accordée l'enquête.

L'intention du Globe en faisant ces divulgations nouvelles est simplement de corroborer M. Edgar sur un point de son discours de mercredi dernier, lorsqu'il a déclaré que Sir Adolphe avait lui-même tiré sur le fonds électoral de 1887 pour un fort montant pour sa propre élection dans le comté de Québec, et qu'il avait dépensé dix fois plus que le montant mentionné au compte des dépenses légales donné dans le temps par son agent A. J. Turcotte, aujourd'hui député de Montmagny.

Les pièces ci-dessus établissent une dépense, autorisée par Sir Adolphe, de \$7,040, et ce n'est pas tout. S'il y a une enquête, on prouvera qu'en sus de ces \$7,040, Sir Adolphe a obtenu \$10,000 de contributions de chemins de fer et de compagnies de chemin de fer, et qu'il a dépensé dans le comté de Québec sans que cet argent soit passé par le fonds électoral ; ce qui porte à \$17,040, de ces deux sources seules, le montant dépensé pour acheter les 250 voix qui l'ont élu en 1887 contre M. Jos. Martin, un jeune homme qui faisait la lutte sans autre ressource que l'excellence de la cause qu'il soutenait.

Or, on a le compte des dépenses légales produit par son agent A. J. Turcotte. Le voici :

Dépenses personnelles de Sir A. P. Caron..... \$ 55.00

Dépenses de son agent Turcotte..... \$46.36

..... \$101.36

Ceci est un rapport falsifié. Aux termes du statut (S. R. du Canada) ch. 8, section 118, 119 et 120 qui pourvoit à la manière dont sera fait le compte des dépenses légales du député élu, ces fortes avances d'argent par Sir Adolphe autrement que par son agent légal constituent de sa part un délit.

Le Globe profite de l'occasion pour rappeler que M. McGreevy avait chargé du fonds électoral des bleus dans le district de Québec, tandis qu'il avait une semblable organisation à Montréal. Le fonds administré par M. McGreevy se composait de sommes soutirées, par l'influence des ministres, d'entrepreneurs comme Larkin, Connolly et Cie, de chemins de fer malvoisinés comme le Lac-St-Jean et de la Transcanada, de personnes en affaires avec le gouvernement, et d'autres sources. Sir Adolphe a cherché à s'exécuter, il y a quelque temps, en publiant dans la *Minerve* des requêtes qu'il avait de la main de M. McGreevy pour une somme de \$25,000. Il a publié que ces requêtes lui avaient été données par M. McGreevy pour des contributions prélevées par Sir Adolphe lui-même pour être versées au fonds électoral. Cette circulaire, loin d'exécuter le ministre, confirme au contraire l'accusation portée contre lui par M. Edgar, d'être le véritable maître à bord des contributions à même l'argent qu'il volait à des compagnies dont il était membre, ou à des entrepreneurs ou autres personnes en affaires avec le gouvernement et ensuite d'avoir tiré sur ce fonds au profit de sa propre candidature et de celles de ses amis.

Le Globe se dit en position d'affirmer que de janvier 1884 à la fin de 1886, M. McGreevy a lui seul dépensé dans le district de Québec une somme de \$60,000 et que d'autres ont déboursé dans le même intervalle \$46,000 ; soit un total connu de \$106,000 pour le district de Québec seul. Si l'on remonte plus haut, on trouvera que M. McGreevy, alors entrepreneur du chemin de fer du nord, a payé aux ministres conservateurs de Québec et à leurs principaux amis un montant de \$470,000.

Ces révélations jettent la terreur dans les rangs de nos tories. Ils se demandent de grand cœur d'Adolphe s'ils ne craignent à bon droit qu'il n'entraîne dans sa chute une vingtaine de têtes haut-huppées dans le parti. D'un autre côté, ils savent qu'un groupe de conservateurs de Québec menacent de voter pour une enquête, comme M. Haggart et Sir Adolphe est envoyé devant le comité.

Les espérances échappent par la tangente par la nomination d'une commission royale devant laquelle la preuve serait adroitement circonstruite. Mais dans ce cas, en vertu de la répétition de ce qui s'est passé en 1873, si M. Edgar n'est pas justifié, il fera son enquête, comme M. Huntington en 1873, par la voie des journaux, devant le tribunal de l'opinion publique. L'histoire pourrait bien en ce cas se répéter jusqu'au bout, par la chute retentissante du ministre. Les tories d'ici ne se dissimulent pas la gravité de la situation et croient de déjà la possibilité d'une crise prochaine.

Incendie à Terrebonne

Montréal, 1er mai.—Un incendie a détruit hier après-midi la manufacture Mody à Terrebonne. Pertes, \$75,000.

Grande sensation à Montréal

Montréal, 1er mai.—Une fête de travail n'a été célébrée aujourd'hui que par la société des Artisans canadiens-français.

Cette société, qui compte aujourd'hui 6,000 membres, s'est rendue en procession à l'église du Sacré-Cœur, rue Ontario, et a assisté à la messe.

La Semaine Religieuse reproche aux catholiques de Montréal de n'avoir contribué que \$131.31 à la somme de \$4,318 envoyée à Rome en 1891 par les catholiques de la province.

Incendie à Terrebonne

Montréal, 1er mai.—Un incendie a détruit hier après-midi la manufacture Mody à Terrebonne. Pertes, \$75,000.

Grande sensation à Montréal

Montréal, 1er mai.—Une fête de travail n'a été célébrée aujourd'hui que par la société des Artisans canadiens-français.

Cette société, qui compte aujourd'hui 6,000 membres, s'est rendue en procession à l'église du Sacré-Cœur, rue Ontario, et a assisté à la messe.

La Semaine Religieuse reproche aux catholiques de Montréal de n'avoir contribué que \$131.31 à la somme de \$4,318 envoyée à Rome en 1891 par les catholiques de la province.

Incendie à Terrebonne

Montréal, 1er mai.—Un incendie a détruit hier après-midi la manufacture Mody à Terrebonne. Pertes, \$75,000.

Grande sensation à Montréal

Montréal, 1er mai.—Une fête de travail n'a été célébrée aujourd'hui que par la société des Artisans canadiens-français.

Cette société, qui compte aujourd'hui 6,0

